

## Parlement Européen des Entreprises

Plus de 700 entrepreneurs dans l'hémicycle de Bruxelles



Le 14 octobre dernier, plus de 700 entreprises européennes avaient fait le déplacement de 45 pays différents pour remplacer les ténors habituels de la politique européenne et pour recréer une véritable session parlementaire au sein du Parlement européen. Cette 2<sup>e</sup> édition a essentiellement porté sur le rôle que doit jouer l'Union européenne pour garantir un marché unique efficace et dynamique ainsi qu'un cadre réglementaire susceptible de renforcer la compétitivité des entreprises européennes.

Comme le Luxembourg dispose de 6 représentants au Parlement européen, la délégation luxembourgeoise au Parlement Européen des Entreprises en comptait autant : **Michel Wurth**, président de la Chambre de Commerce (Arcelor Mittal) ; **Robert Dennewald** (Eurobéton S.A.) ; **Jean J. Schintgen** (Horesca A.s.b.l.) ; **Frank Wagener** (Dexia BIL S.A.) ; **Carlo Thill** (BGL BNP Paribas) ; et **Fernand Ripinger** (CFL Cargo S.A.). La délégation du Grand-Duché était complétée par **Pierre Gramagna**, directeur de la Chambre de Commerce, **Xavier Blouin** (Société Générale Bank & Trust Luxembourg) et **Sabrina Sagramola**, responsable Affaires européennes et Réseau Enterprise Europe Network auprès de la Chambre de Commerce.

La 1<sup>ère</sup> des trois sessions consécutives a été consacrée à la situation économique et les entreprises ont pu s'exprimer sur le rôle de l'Union européenne en matière de gouvernance économique (70 % de votes favorables à un renforcement de ce rôle), la politique européenne pour les PME (83 % des entreprises estiment que les intérêts des PME

ne sont pas suffisamment pris en compte par UE), l'interopérabilité des systèmes de signature électronique (92 % de votes en faveur d'une élimination des obstacles empêchant actuellement l'interopérabilité), l'introduction de recours collectifs (46 % de votes favorables contre 42 % de votes défavorables à une telle introduction) et l'harmonisation du droit des consommateurs (soutenue par 74 % des entreprises).

La 2<sup>e</sup> session a été consacrée au thème transversal des ressources et les entreprises ont pu s'exprimer sur les retards de paiement (71 % de votes en faveur de l'application de règles plus strictes pour les autorités publiques), la formation (56 % des entreprises estiment qu'il est aujourd'hui plus difficile qu'il y a 5 ans de recruter du personnel qualifié), le marché du travail (88 % des entreprises estiment que l'inflexibilité consacrée par le droit du travail est un obstacle à l'embauche), l'environnement (61 % des entreprises estiment que l'introduction de normes environnementales ne favorise pas la compétitivité des entreprises européennes) et la politique énergétique (61 % des entreprises considèrent les coûts d'investissement élevés comme principal obstacle à l'implémentation de mesures d'efficacité énergétique).

La 3<sup>e</sup> session, dédiée aux marchés, a eu pour thèmes le droit des sociétés (90 % des entreprises ont voté en faveur de l'introduction du statut d'entreprise privée européenne), la labellisation d'origine (62 % de votes en faveur d'un marquage des produits importés de provenance hors UE), les relations internationales (94 % des entreprises soutiennent un renforcement de la diplomatie économique européenne pour soutenir davantage l'internationalisation des entreprises en général et des PME en particulier), l'accès au marché (67 % des entreprises estiment que les accords de libre échange signés par l'UE influencent leur choix des marchés à explorer) et la standardisation (89 % des entreprises sont en faveur d'une promotion accrue des standards techniques européens).

Plusieurs représentants du Parlement européen et de la

Commission européenne étaient présents lors de chacune des 3 sessions pour pouvoir réagir aux votes des chefs d'entreprise. Les résultats des votes des entrepreneurs ont été présentés à la présidence belge de l'Union européenne, ainsi qu'aux autres institutions européennes et nationales. ☑